



## Communiqué de presse

Le 17 octobre 2016

### **Le CNESER approuve ce jour la réforme du cursus conduisant au diplôme national de master**

**À une large majorité le Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CNESER) a approuvé ce jour les textes de la réforme du cursus conduisant au diplôme national de master issus de la concertation de ces derniers mois avec les acteurs de la communauté universitaire.**

Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Thierry Mandon, secrétaire d'État en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, se réjouissent de ce vote qui confirme la nécessité de cette réforme attendue depuis 14 ans.

Les deux principes d'organisation du cursus conduisant au diplôme national de master seront désormais conformes aux attendus de 2002 :

- le cursus conduisant au diplôme national de master est un cursus de 4 semestres (sans sélection intermédiaire) qui doit pouvoir reposer sur un processus de recrutement à l'entrée dans le cursus ;
- tout titulaire du diplôme national de licence doit se voir proposer une poursuite d'étude dans un cursus conduisant au diplôme national de master.

Ministère de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
01 55 55 30 10 - [spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr)

Secrétaire d'Etat en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
01.55.55.84.24 – [secretariat.presse@recherche.gouv.fr](mailto:secretariat.presse@recherche.gouv.fr)